

Altère n° : 0001  
Echelle : 1:2000  
Format : A3 (297 x 420 mm)

Approuvé par la Municipalité  
Dans sa séance du 26 avril 2021  
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité  
Dans sa séance du 10 janvier 2023  
L'attestent : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité  
Dans sa séance du 5 août 2025  
La Syndique : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal  
Dans sa séance du 2 octobre 2025  
Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent  
L'attestent : Le Président : La Secrétaire :

JaquierPointet  
Jaquier Pointet SA  
Rue des Thiers 7 - CP  
14000 Vieux-Bourg  
www.jaquierpointet.ch

LEGENDE

--- Limite du plan d'affectation communal

- AFFECTATIONS**
- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
  - Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
  - Zone centrale 15 LAT - C (CEN C)
  - Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
  - Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT (HMO)
  - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
  - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
  - Zone d'utilité publique 18 LAT (PUB 18)
  - Zone d'activités économiques 15 LAT - A (IND)
  - Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
  - Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
  - Zone de desserte 15 LAT
  - Zone de desserte 18 LAT
  - Zone agricole 16 LAT (AGR)
  - Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
  - Zone des eaux 17 LAT (EAU)
  - Aire forestière 18 LAT (FOR)

**Autres dispositions**

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 52 LATC

**PATRIMOINE**

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

**Recensement architectural**

- Intérêt national (note 1)
- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

**Mesures de protection**

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

**Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)**

- IVS d'importance régionale
- IVS d'importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux
- Gazoduc à haute pression
- Espace gazoduc

**Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT**

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B (PMP B)

**Zones de protection des eaux**

- Périmètre
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

